



SciencesPo.

**RESOLUTION ADOPTEE
PAR LA COMMISSION PARITAIRE DU 21 MAI 2013**

Motion : frais d'inscription applicables aux étudiants de Sciences Po dans le cadre du double diplôme Sciences Po - HEC

La Commission paritaire de l'Institut d'études politiques de Paris :

- demande l'intégration des étudiants de Sciences Po inscrits au Master Corporate and Public Management au sein du barème commun de calcul des frais d'inscriptions, ainsi qu'à être informée des négociations en cours avec HEC en vue de la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat entre Sciences Po et HEC ;
- conformément au 2 de l'article 5 des statuts de l'Institut, demande l'inscription du barème de calcul des frais d'inscription applicable aux étudiants de Sciences Po dans le cadre de ce partenariat, pour la rentrée 2013 et les suivantes, à l'ordre du jour du Conseil de direction du 27 mai ;
- affirme son attachement à un système de frais d'inscription ne comportant de clauses dérogatoires pénalisantes financièrement pour les étudiants et leurs familles.

Résolution adoptée à l'unanimité par le Commission paritaire de l'IEP de Paris le 21 mai 2013